

Thierry Bonjour  
Rte de la Gare 11  
Case postale 20  
1131 Tolochenaz  
Tél : +41 21 801 52 10  
E-mail : thierry.bonjour@emasa.ch

ASO  
A l'attention de  
Madame la Présidente  
Messieurs les membres du comité  
Av. Benjamin Constant 1  
1003 Lausanne

Reçu le 03 AVR. 2017

Tolochenaz, le 30 mars 2017

### **Assemblée générale de l'ASO, 31 mai 2017**

Madame la Présidente, Messieurs les membres du comité,

En prévision de l'assemblée générale du 31 mai prochain et sur la base de l'article 9 de nos statuts, je me permets de vous transmettre les propositions suivantes:

#### **Proposition no 1**

Sur la part du bénéfice de l'exercice 2016, je propose que soit constitué un fond de réserve d'un montant conséquent au regard du bénéfice réalisé.

Ce fond serait constitué afin de promouvoir, de financer ou de réaliser toutes actions décidées par les membres du comité pour promouvoir le métier d'organisateur, le brevet de spécialistes en Organisation d'entreprises ainsi que le diplôme de spécialiste en management des organisations.

**Un règlement du fond devrait être élaboré. Sa gestion serait de la compétence du comité, avec un compte rendu à l'AG lors de la présentation des comptes.**

Ce fond peut aussi être complété par des dons et des legs au fil du temps.

Le nom de ce fond devrait symboliser un lieu cher aux membres brevetés et / ou diplômés tels que "Campus Sursee" ou "Baulüüt"

#### **Proposition no 2**

Afin de garantir la représentation des membres de l'association pratiquant le métier d'organisateur d'entreprises, il serait judicieux que l'article 10 de nos statuts précise:

Version actuelle:

*"Dans la mesure du possible, la composition du comité est représentative de l'ensemble des membres".*

Version proposée:

*"Dans la mesure du possible la composition du comité est représentée de l'ensemble des membres, avec, pour moitié au moins, des titulaires de brevet de spécialiste en Organisation d'entreprise et/ ou de spécialistes en management des organisations avec diplôme fédéral".*

### **Proposition no 3**

Afin de réduire les incertitudes concernant le statut fiscal de l'association, je propose aux membres de l'assemblée générale de mandater une fiduciaire et/ou un avocat de la place selon le choix du comité afin d'analyser la possibilité de demander aux autorités cantonales une exonération fiscale de l'Association suisse d'organisation et de management.

Ce mandat devrait répondre aux questions suivantes:

- Dans quelles conditions l'ASO pourrait obtenir une exonération fiscale en tant qu'OSBL à l'instar de la VZPM par exemple?
- Comment et à qui faire cette demande?
- Quelles sont les meilleures conditions de négociation, est-ce plus efficace de mandater un avocat ou un fiscaliste pour négocier l'exonération ou les membres du comité sont-ils plus à même de le faire?

Je profite de la présente pour remercier Madame la Présidente, Messieurs les membres du comité et Madame l'Office Manager de l'excellent travail fait en 2016 et des résultats ainsi obtenus. Je vous souhaite une nouvelle période comptable aussi fructueuse et un grand succès.

Thierry Bonjour

